

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DE FRONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC**  
**SEANCE DU 7 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le sept mars à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 3 mars 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Karine MAUBERT-SBILE, Mme Geneviève CARRIE M. Stéphane MALARET, M. Pascal LIPPS, Mme Claudine ALBOUY, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Monique ORDONNEAU, M. Patrick PASQUON

Absents excusés : Mme Christine MARTY

Secrétaire de séance : Mme Mélanie HAGUENIN

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

**OBJET : adhésion de la commune de Montagoudin au SIVU du Chenil du Libournais**

***Délibération n°2020-04***

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983, modifié successivement les 1<sup>er</sup> octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 199, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1<sup>er</sup> juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013, 2 mars 2015, 2 décembre 2015 et 6 février 2017, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne et 122 , à ce jour

**Vu** les délibérations en date du 8 novembre 2019 par laquelle la commune de Montagoudin sollicite son adhésion au SIVU du Chenil du Libournais,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIVU du Chenil du Libournais en date du 20 décembre 2019 acceptant les demandes d'adhésion dont il s'agit,

**Considérant** que la vocation du SIVU est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la demande d'adhésion au SIVU formulée par la commune de Montagoudin

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
A VERAC, le 20 mars 2020  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Dominique BEC